

INSCRIPTION EN MULTI-ACCUEIL COLLECTIF OU FAMILIAL

Réponse dans un délai de 15 jours suivant la commission

NOM DE L'ENFANT : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE D'ENTREE SOUHAITEE : _____

STRUCTURES : VOTRE PREFERENCE par ordre de priorité (numéroter de 1 à 6) :

- Multi-Accueil Collectif
 - Le Petit Prince (sauf les mercredis) **8h-18h**
 - Les Bouts d'Chou **8h-18h**
 - Les Petits Loups **8h-18h**
 - Les P'tits Lutins **8h30-18h30**
 - Bulles de vie **7h30 – 18h30**

- Multi-Accueil Familial / Assistantes Maternelles Municipales

L'enfant fait-il l'objet d'un suivi par une structure spécialisée (CAMPS, SESSAD etc.) ?

Si oui, nom et adresse de la structure

CALENDRIER PREVISIONNEL D'ACCUEIL DE L'ENFANT :

Horaires journaliers : de h àh

Cochez les cases correspondantes aux jours souhaités :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi

Précisions : notamment si vous avez des horaires décalés ou irréguliers.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR (originaux et photocopies)

- Justificatif de domicile de moins de trois mois : facture EDF ou France Télécom, quittance de loyer
- Extrait d'Acte de Naissance ou Livret de famille
- Attestation de paiement CAF (téléchargeable sur internet avec votre n° d'allocataire et code confidentiel)
- 3 Derniers bulletins de salaire des deux parents
- Avis d'Imposition sur les revenus (toutes les pages doivent être photocopiées)
- Avis de Taxe Foncière ou d'Habitation de l'année en cours
- En cas de divorce, ordonnance ou jugement de divorce

DROIT A L'IMAGE

Les activités et manifestations diverses peuvent donner lieu à des reportages photographiques ou à des films, faisant quelquefois l'objet de parutions sur les supports de communication de la ville de Mandelieu-La Napoule.

Je soussigné(e)

Autorise n'autorise pas l'établissement d'accueil à photographier/filmer l'enfant

IMPORTANT

Après enregistrement de votre dossier complet au Cycle de l'Enfant, votre enfant sera inscrit sur la liste d'attente traitée par la Commission d'Admission en crèche dont les résultats vous seront communiqués par courrier. En cas d'admission, vous devrez prendre contact avec la Direction du multi-accueil. En cas de non admission, vous devrez contacter le Cycle de l'Enfant afin de réactiver votre demande pour la prochaine Commission d'Admission.

Fait à Mandelieu-la Napoule, le

Signature Représentant légal 1

Signature Représentant légal 2

Dans le cadre de notre politique de confidentialité, et en application du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), nous vous confirmons que les données personnelles que vous nous confiez sont destinées à répondre strictement à votre demande de prestation de service auprès du Cycle de l'Enfant.
Elle sera conservée le temps nécessaire à son traitement, au service de la prestation et des traitements administratifs et comptables qui en découlent.
Conformément au RGPD, vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant collectées par la collectivité, de les rectifier, de les faire transmettre (portabilité), et, sous certaines conditions, de les faire effacer.
Vous pouvez à cet effet contacter le Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : DPO@mairie-mandelieu.fr